

PIJ (PROJET INIATIVE JEUNE)

Aide financière à la réinsertion par la création d'une activité indépendante.

Public concerné :

Sont éligibles au PIJ les jeunes de 18 à 30 ans ainsi que les bénéficiaires d'un emploi - jeune ayant terminé leur contrat depuis moins de 3 mois.

Conditions :

Demande adressée au Directeur du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, accompagnée d'un dossier de création d'entreprise (document interne Boutique de Gestion), examinée en commission. Même procédure que pour le dossier ACCRE.

Caractéristiques de l'aide :

Aide financière à hauteur de 7320 euros. L'aide est versée en au moins 2 versements espacés au minimum de 6 mois, après la création effective de l'entreprise.

Le 1er versement ne pourra pas dépasser 80% de l'aide accordée. 15% maximum de ce montant est consacré au financement d'heures de conseil ou d'accompagnement / formation à la gestion.

Contact :

- DIRECTION DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (DTEFP)
3 bis, rue Mahabou 97600 Mamoudzou
Tel : 02 69 61 16 57
Mèl : dd-976.direction@travail.gouv.fr
Site : www.dtefp-mayotte.travail.gouv.fr

- OUSSAIDI, BOUTIQUE DE GESTION DE MAYOTTE
12 Rue Briqueterie - Cavani- 97600 MAMOUDZOU
Tél. : 02 69 61 13 82
Mèl : contact@bgmayotte.com
Site : www.boutiques-de-gestion.com